



## avoir la garde de mon fils sans interdire son pere de le voir,

Par **deby**, le **22/12/2011** à **12:34**

bonjour voila un problème se pose apres avoir eu un enfant avec mon ex conjoint on c'est séparer il a 9mois je suis donc partie avec mon fils de 2ans il n'a pas rechiner donc apres 4mois s'en nouvelle ni appelle de sa part j'ai donc décider de prendre un avocat pour faire valoir mais droit le jugement et donc passer le 22novembre 2011 en justice et apres deliberation du juge le 6 decembre il a le droit de la prendre 3 weekend par mois ainsi que 1 semaine pendant les vacances le gros soucie c'est que je ne suis pas d'accort avec cette désicion sachant que mon fil sa va faire 9 mois maintenant qu'il a eu aucune nouvelle de son pere ni vue ni apeller il a dit devant le juge qu'il n'avait pas de revenue aucun et aucune preuve se son coter ne lui a etait demander je ne sais donc pas ou mon fils va aller avec qui il se retrouve si il aura une maison correcte donc je refuse de lui donner mon fils il ma dit qu'il portera plainte! j'aimerais plutot que avant qu'il le prenne qu'il vienne quelque weekend pour qu'il puisse s'habituer de nouveau a son pere avant de l'emparquer mais il ne veut rien attendre quelle risque je cour???

de refuser de lui donner

Par **Louxor\_91**, le **22/12/2011** à **14:45**

non présentation d'enfant... il peut effectivement porter plainte ! cela pourrait je pense même se retourner contre vous ! dans le sens inverser la garde ? mais là je ne suis pas sur du tout de ça !

[citation]je refuse de lui donner mon fils [/citation] n'oubliez jamais que c'est aussi le sien !! autant que le votre !!

Par **Claralea**, le **22/12/2011** à **15:08**

Méfiez vous, s'il porte plainte pour non représentation d'enfant plusieurs fois, vous pourriez aussi vous voir retirer la résidence exclusive de votre enfant et que ce soit son père qui l'ait car vous allez à l'encontre de l'autorité parentale conjointe

Je rajoute également, que pendant ces 9 mois, c'était à vous de faire vivre son père à travers des photos, de lui en parler, afin justement qu'il ne l'oublie pas et le préparer à ce qui arrive aujourd'hui

Par **Laure11**, le **22/12/2011** à **19:01**

[citation] *je ne sais donc pas ou mon fils va aller avec qui il se retrouve si il aura une maison correcte donc je refuse de lui donner mon fils* [/citation]

Le père n'a aucune obligation de vous dire où il emmènera votre fils. Vous n'êtes pas en droit d'exiger une adresse.

Le père fait ce qu'il veut pendant ses droits de visite et d'hébergement.

Si vous avez des craintes et pensez qu'elles peuvent être fondées, contactez une Assistante Sociale et il y aurait possibilité de procéder à une enquête sociale.

Par **Claralea**, le **22/12/2011** à **20:10**

[citation]Le père n'a aucune obligation de vous dire où il emmènera votre fils. Vous n'êtes pas en droit d'exiger une adresse.[/citation]

Exactement, par contre, vous, vous êtes obligée de lui donner votre adresse car vous avez la résidence exclusive de l'enfant. Et si vous déménagez, vous devez l'en prévenir à l'avance afin qu'il ait le temps de saisir le jaf pour un nouveau jugement pour les dvh, voire demander la résidence exclusive s'il est manifeste que votre éloignement est fait pour que le père ait moins de dvh et ne voit que rarement l'enfant

Par **deby**, le **24/12/2011** à **13:11**

bonjour merci pour toute vos réponse premierement je voudrai eclaircir un point pour moi si pendant 9 mois le pere n'est pas capable de se déplacer ou juste appeler son fils pour prendre de c'est nouvelle c'est qu'il en porte pas grand interet prener mon fils un jour et moi je pete un cable lui spécialement rien donc sur ceux point ya rien a dire par contre mon avocat ma parler que le dossier n'est pas passez devant un huissier donc du coup que j'avais le droit qu'en penser vous ???

Par **deby**, le **24/12/2011** à **13:12**

et puis spécialement je ne sais pas ou il vit avec quelq sous alors comprenait bien que je veut pas lui laisser comme sa

Par **Claralea**, le **24/12/2011** à **15:59**

A partir du moment où le jaf rend le jugement, pas besoin de passer devant un huissier, le

jugement est applicable de suite.

Par **deby**, le **03/01/2012** à **23:20**

bonjour j'ai une question voila j'ai recue le 6 decembre l'acte d'acquiescement pour la garde de mon petit bout le soucis c'est que je ne suis pas d'accord a le jugement rendu je n'ai donc pas signer l'acte comment je doit proceder pour remettre tous sa a jour on ma parler de hussier mais je n'ai pas trop compris pouvez vous m'eclairer,,,????

Par **deby**, le **03/01/2012** à **23:24**

autre question je me suis faite agresser en juillet 2011 j'ai donc etait porter plainte a la gendarmerie et j'ai remis l'affaire dans les main d'un avocat le soucis c'est q'apres plusieurs cette avocat ma rapeler pour me dire qu'elle ne pouvait pas prendre l'affaire car elle connait la famille de cette personne ! est ce que il et encore temps que je reprenne un autre avocat oui il et trop tard????

Par **Claralea**, le **04/01/2012** à **00:11**

Et en quoi n'etes vous pas d'accord avec le jugement rendu, c'est bien vous qui avez la residence exclusive de votre enfant ?

Pour l'avocat, il est toujours temps d'en changer tout pendant que la plainte n'a pas ete jugée mais a-t-elle ete acceptée par le procureur ? Elle a mis longtemps pour se rendre compte qu'elle connaissait la famille incriminée !

Par **deby**, le **04/01/2012** à **10:15**

je ne suis pas d'accord du jugement si bien sur d'avoir la garde je suis d'accord c'est que mon petit bout a meme pas 3 ans son pere il la pas vue depuis 10 mois alors je ne veut pas que tu jour au lendemain il prenne son fils pour l'amener la ou il conait rien je voulais d'abord avant q'il le prenne q'il vienne plusieurs weekend juste une journee pour pouvoir se réhabituer a lui reprendre contacte je lui et proposer il a refuser donc ben je vais refaire appel je pense

Par **deby**, le **04/01/2012** à **10:18**

je sais pas pour l'avocat j'ai etait porter plainte a la gendarmerie il me dit q'il me recontacterez au final rien et l'avocat que j'avait pris elle me la dit 3 mois apres sa a pas etait jusq'au procureur car on etait entrin de faire mon dossier et quand il a etait complet ben elle

ma apeler pour dire q'ele pouvai pas le prendrE pense tu que je peut encore reprendre un autre avocat pour cette affaire,,,????